Compte rendu du conseil municipal
du lundi 02 octobre 2023

Présents : Alain BERHAULT Yves CHAUVIN, Annkatrin JEPSEN, Marc LIOTARD, Colette LORME, Marie-Chantal MARCEL, Jérôme ROUX, Jean Paul FAURE.
Procuration : /
Absent : /

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18H09

Colette LORME est désignée secrétaire de séance.

Signature de la feuille de présence : 18H 09

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du lundi 21 août 2023 et du lundi 11 septembre 2023 :
21 août : Adopté à l'unanimité
11 septembre : 7 voix pour, une abstention

1 – Changement de portes à la salle des fêtes et à la mairie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le changement d'une partie des huisseries faites à l'école, à la salle des fêtes et à la mairie. M. le Maire explique qu'il est nécessaire de changer la porte donnant accès aux toilettes de la salle des fêtes et la 2ème porte donnant accès au secrétariat de mairie et la porte de la salle des associations pour avoir une meilleure isolation thermique.

Afin d'avoir une harmonie sur le parvis de la mairie et devant l'épicerie « le Préau », M. le Maire propose de retravailler avec la SARL MBC qui a réalisé les premiers changements d'huisseries.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le choix des portes et sur la nécessité du verre anti-effraction sur toutes les portes.
Adoptée à l'unanimité.

2 – Commission d'appel d'offres : Réélection des membres

A la suite de la démission de Philippe THOMAS, la commission d'appel d'offre n'est plus complète : outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal titulaires et de 3 suppléants.

Après appel à candidature :

Sont candidats au poste de titulaire :
- M. Jérome Roux
- M. Yves chauvin
- M. Jean-Paul Faure

Sont candidats au poste de suppléant :
- M. Alain Berhault
- Mme. Colette Lorme
- M. Marie-Chantal Marcel

Sont donc désignés par un vote à l'unanimité en tant que :

Membres titulaires :
- M. Jérome Roux
- M. Yves chauvin
- M. Jean-Paul Faure

Membres suppléants :
- M. Alain Berhault
- Mme. Colette Lorme
- M. Marie-Chantal Marcel

3 – Chaufferie – Construction d'une chaudière – Demande de subventions

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une chaufferie à bois déchiqueté permettant de chauffer l'école, la salle des fêtes et la mairie. Ce projet avait été estimé à 262 000 € HT en 2022 par le cabinet d'architecture Armand et Coutelier.

À la suite de la présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) 2023, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se réexprimer sur le nouveau montant estimatif des travaux qui est de 300 000 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle support du projet de chaudière bois fera l'objet d'une proposition de classement en zone d'accélération des énergies renouvelables.

Après un débat sur la pertinence d'un tel investissement et qu'il ait été convenu que sa réalisation est conditionnée à l'obtention de subventions de la part des financeurs : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme… La délibération est mise au vote.
Adoptée par 6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

4 – Vœu pour la révision de la liste des communes éligibles à l'augmentation de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

M. le Maire expose au conseil municipal que la taxe d'habitation a été supprimée sauf sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Il indique que l'augmentation de taux de cette taxe est liée par la Loi à l'augmentation de la taxe foncière ce qui est un frein au choix des communes de leurs recettes fiscales.
Il informe le conseil qu'un décret suivi d'arrêtés préfectoraux établit une liste de communes autorisées à augmenter leurs taxe d'habitation entre 5 et 60 % sans que leur taxe foncière en soit affectée.
Il indique que la commune de Roche Saint Secret Beconne ne fait pas partie de cette liste.

Il propose au conseil municipal d'adopter le vœu suivant :
« Considérant que les résidences secondaires doivent participer à l'effort de développement de la commune.
Considérant que de nombreuses personnes sont en demande d'un logement sur notre commune et que l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être un moyen d'inciter leurs propriétaires à consacrer ces maisons à du logement permanent soit par vente soit par location.
Considérant qu'il est important, dans le cadre d'une gestion décentralisée de l'action publique, que les communes disposent de plusieurs leviers de détermination de leurs recettes fiscales.
Considérant que des communes proches et comparables en termes de dépenses budgétaires (école, voirie, personnels…) comme Le Poët-Laval ou Pont de Barret, sont éligibles
Le conseil municipal décide de demander à l'État de réviser la liste des communes éligibles à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires afin d'y inclure la commune de Roche Saint Secret – Béconne. »

Après débat au cours duquel il est rappelé que la liste s'est engagée à ne pas augmenter les impôts, le vœu est mis au vote :

- Contre : 3
- Abstention : 2
- Pour : 3 (dont le maire)

Adoptée par 3 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

5 – Questions diverses

1 - M. le Maire informe le conseil que l'avant-projet définitif de l'école a été élaboré par les maîtres d'œuvre. Certains points, notamment le système de chauffage sont discutés. En conclusion, il est décidé de demander aux architectes de faire une nouvelle réunion sur l'avant-projet définitif le 10 octobre après la réunion prévue avec les enseignantes et le personnel du péri-éducatif.

2 - M. Alexandre JORIOT et Mme Anna PUIG se sont manifestés auprès de la commune pour acquérir la parcelle B 241. Il s'agit d'une parcelle de 70 m² appartenant au domaine privé de la commune et supportant un ancien château d'eau d'une faible contenance et en mauvais état. Des photos de ce bâtiment sont montrées aux conseillers.
Etant donné son état, il ne semble pas pertinent de penser en faire une réserve à incendie.
Pour la majorité des présents, il n'y a pas lieu de conserver cette parcelle et ce bâtiment, il y a donc accord pour le proposer à la vente.
M. le Maire est chargé de demander aux acquéreurs potentiels quelle est leur offre de prix.
La fourchette envisagée par le CMl est entre 2000 et 3000€.
M. le Maire précise qu'il peut procéder à la vente par acte administratif, donc sans frais de notaire.

3 - M. le Maire informe le conseil qu'une réunion publique aura lieu le 9 octobre pour présenter à la population le projet de centrale photovoltaïque pour de l'autoconsommation collective et le projet de chaudière à bois déchiqueté. Sera présentée la demande de classement des deux parcelles concernées en zone d'accélération des énergies renouvelables. Plusieurs membres du conseil municipal manifestent leur intention de participer à cette réunion. Alain BERHAULT rappelle qu'il est nécessaire que la Centrale villageoise de la Lance procède précocement aux tests nécessaires pour le visionnage.

4 - M. le Maire indique que depuis la démission de Philippe THOMAS, premier adjoint, sa charge de travail à la mairie a augmenté. Il indique aussi que l'indemnité de fonction de Colette LORME, deuxième adjointe est plus faible que celle des deux autres adjoints ou faisant fonction. Il propose d'augmenter les indemnités de ces deux élus. Après débat, il apparait que si Colette LORME fournit un travail conséquent pour la commune, Alain BERHAULT chargé avec elle du suivi de l'école est également très impliqué dans le travail communal, il convient donc également d'augmenter son indemnité. Ces augmentations d'indemnités sont rendues possibles par les démissions de Philippe THOMAS, premier adjoint et de Didier DASSE, conseiller municipal et des économies que ces démissions ont généré sur les indemnités d'élus. Les membres du conseil acceptent l'idée de cette augmentation. Il est proposé qu'au prochain conseil les indemnités du maire soient portées à 855 € et celles de Colette LORME et Alain BERHAULT à 200 € environ.

5 - Il faut prévoir une réunion de travail concernant le devenir des parcelles B 518, B 519, B 520 avec Jean-Henri BRUNEL pour associer sa parcelle B 521. Réunion à faire en journée pour disposer d'un temps de travail suffisant. A prévoir pour début novembre. Il sera intéressant de partir des projets existants.

6 - L'ANACR26 (Association Nationale des Anciens Combattants et ami-e-s de la Résistance) souhaite commémorer les quatre-vingts ans de la Résistance Drômoise sur la commune de Roche Saint Secret Beconne. Elle demande à pouvoir disposer de la salle des fêtes pour organiser une exposition sur la résistance pendant une semaine avant le 15 août, date de commémoration de la résistance Drômoise. M. le Maire indiquer qu'il y a peu d'utilisation de la salle des fêtes au cours de l'été. Demande acceptée par le conseil municipal à l'unanimité

7 - Réflexion sur le relogement des classes pendant les travaux de l'école : M. le Maire informe le conseil du calendrier prévisionnel des travaux indiqué par les maîtres d'œuvre. Alain BERHAULT explique les différentes solutions de relogement des classes pendant les travaux. Tout ceci doit être reprécisé avec les architectes et il faudra s'adapter au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Fin du Conseil Municipal : 20H04

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux